

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2019)
Heft: 112

Artikel: "Mes enfants ne veulent plus me voir"
Autor: Tschui, Marlyse / Germanier Jaquinet, Anne-Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Mes enfants ne veulent plus me voir »

De tous les problèmes que peut engendrer un divorce, il en est un dont on ne parle jamais : la détresse d'un parent abandonné par ses enfants adultes. Un père et une mère témoignent.

Lors d'un divorce, il arrive que les enfants prennent parti pour l'un des parents, accusant l'autre d'être responsable de l'éclatement de la cellule familiale. Parfois, ils vont jusqu'à couper les ponts définitivement avec celui qu'ils considèrent comme « le méchant ». Pour l'exclu, c'est un crève-cœur. Être abandonné par des enfants qu'on a aimés, élevés, soignés, cela relève de l'impensable.

« C'est une grande douleur, que j'ai longtemps vécue comme une in-

justice. » A 75 ans, Catherine n'a plus aucun contact avec deux de ses trois enfants. Séparée de son ex-mari, il y a 20 ans, puis divorcée, à sa demande, après une interminable procédure, elle n'a jamais compris pourquoi ses deux filles refusent obstinément de la revoir, de discuter et, même, de répondre à ses lettres ou à ses SMS, vaines tentatives pour renouer les liens. « J'ai toujours été là pour elles. Je ne sais pas ce qu'elles me reprochent. J'imagine qu'elles sont toujours sous le contrôle

de leur père. Je m'inquiète pour elles, car, un jour, elles risquent de regretter de m'avoir exclue de leur vie. » La cadette, qui a aujourd'hui 39 ans, est mère d'un petit garçon de 3 ans qui n'a jamais rencontré sa grand-maman. Ce que Catherine dirait à ses filles si elle en avait l'occasion ? « Que je suis leur mère, que je les aime et que la porte est toujours ouverte ! » De cette famille éclatée après un divorce, seul subsiste le lien aimant entre Catherine et son fils, qu'elle voit régulièrement.

« La démarche doit être volontaire de part et d'autre »



Lors de conflits familiaux, professionnels ou de voisinage, la médiation peut permettre d'apaiser les tensions et favoriser une réconciliation. Interview de M^{me} Anne-Marie Germanier Jaquinet, avocate et médiatrice à Lausanne.

Vous venez d'aider une mère et sa fille, qui étaient en froid, depuis plusieurs années, à rétablir un véritable dialogue. Qui a fait le premier pas ?

Cette maman âgée n'osait pas contacter directement sa fille. Elle m'a demandé si je pouvais intervenir. J'ai donc écrit à sa fille, en lui expliquant que sa mère souffrait de la situation et en lui demandant si elle serait d'accord de me voir en entretien séparé pour discuter de l'éventualité d'une médiation, en toute confidentialité. Elle a accepté. Et c'est, dans un deuxième temps seulement, que la médiation a commencé en présence de la mère et de la fille.

Comment se déroule une médiation ?

Tout d'abord, la démarche doit être volontaire de part et d'autre. Les deux parties se mettent d'accord sur l'objectif de la médiation — dans ce cas précis, la volonté de

rétablir des liens familiaux — et sur les moyens d'y parvenir. Ensuite, chacun raconte sa version de l'origine du conflit dans le respect et l'écoute de l'autre. On constate alors que chacun a besoin de reconnaissance, parfois de recevoir ou de donner des excuses. C'est l'occasion de clarifier des malentendus.

Parce qu'il arrive que des propos ou des comportements du passé aient été mal interprétés ?

Oui, car le même événement peut avoir été vécu différemment par deux personnes. Je cite souvent cette phrase : « Chacun a raison de son point de vue. » Il s'agit, pour chacun, de comprendre les réactions de l'autre, en essayant de se mettre à sa place. C'est souvent un moment déterminant de la médiation qui va donner un autre éclairage à l'origine du conflit et permettre de trouver une solution. Mais il ne faut pas croire que le problème se règle en un clin d'œil. Il faut généralement trois ou quatre séances de deux à trois heures pour débloquer une situation.

• Renseignements : Fédération suisse des associations de médiation www.infomediation.ch

«J'ai tellement souffert que, sans une aide psychologique et sans le soutien de mes amis, je serais morte aujourd'hui. J'ai beaucoup travaillé sur moi et compris que le plus important, ce n'est pas ce qu'on vit, c'est la manière de gérer ce qui nous arrive. Il faut reconnaître qu'on a été victime d'une injustice, mais sans s'installer dans un rôle de victime. Il faut avancer. La solution est en chacun de nous. Je ne me définis plus par mon identité de mère. Je suis moi, unique, et j'ai appris à nourrir mon être intérieur. J'ai accepté de laisser partir mes filles, et je continue mon chemin.»

MURÉS DANS LE SILENCE

A 56 ans, Xavier vit une situation similaire. Ses deux garçons, âgés de 26 et de 29 ans, étaient adolescents quand leur père a décidé de divorcer. Ils ne lui pardonnent toujours pas d'avoir quitté le foyer familial et refait sa vie. Ils se murent dans le silence et refusent de le revoir.

«Quand j'ai divorcé, explique Xavier, la mésentente avec mon ex-

femme durait depuis des années. Tout le monde dans mon entourage savait que nous ne nous entendions plus, les enfants aussi. J'avais cru bien faire d'attendre pour partir que mes fils soient assez grands pour comprendre ma décision, mais c'était une erreur. J'ai gardé le contact avec eux après mon départ de la maison, alors que je vivais seul. C'est plus tard, quand je me suis installé avec ma nouvelle compagne, qu'ils ont coupé les ponts. Depuis, ils ne veulent plus me parler et refusent toute discussion. Quand je téléphone, ils raccrochent. Je leur ai écrit des lettres, envoyé des SMS, des cartes et des cadeaux à Noël et à leur anniversaire. Peine perdue. Quand je les croise dans la rue, ils partent en courant.» Xavier ajoute que, en divorçant, il n'a pas seulement quitté son ex-femme : il a perdu ses enfants. Il évoque le chagrin de sa propre mère, qui ne peut plus voir ses petits-fils. «Au début, mes amis me disaient : «Sois patient, cela va s'arranger!» Mais, aujourd'hui, je n'y crois plus.»

A-t-il tenté de renouer le dialogue avec son ex-femme ? «Impossible, elle ne me parle que par l'intermédiaire de son avocat. Pour elle, je suis le diable incarné...»

LES CAUSES DE LA RUPTURE

Différentes circonstances peuvent conduire des enfants à refuser tout contact avec l'un de leurs géniteurs. «Le problème est complexe, mais on distingue trois principaux cas de figure, explique la psychiatre Alessandra Duc Marwood, responsable au CHUV de l'Unité Les Boréales et du Centre d'études de la famille. Le premier, c'est lorsqu'il y a eu violence conjugale ou violence à l'égard des enfants. Après le divorce, ceux-ci refusent toute relation avec le parent auteur des maltraitances.»

Les familles recomposées, toujours plus nombreuses, peuvent aussi être à l'origine d'une rupture entre les enfants et l'un des parents. «Le problème se manifeste par exemple quand, après un divorce, le père qui a quitté >>>





Bière Corona



7.45
Comparaison avec la concurrence
14.50

6 x 35,5 cl

Rovernaz La Côte AOC

- cépage: chasselas



4.95

au lieu de **8.50**

70 cl

Disponible aussi en ligne. **ottos.ch**

Pesquera Crianza

Ribera del Duero DO, millésime 2015*
- cépage: tempranillo



16.90

Comparaison avec la concurrence
25.-

75 cl

Disponible aussi en ligne. **ottos.ch**

Juan Gil 4 Meses

Jumilla DO, millésime 2017*
- cépage: monastrell



8.95

Comparaison avec la concurrence
12.95

75 cl

Disponible aussi en ligne. **ottos.ch**

Pata Negra Toro

Ribera del Duero DO, millésime 2016*
- cépage: tempranillo



4.95

au lieu de **9.90**

75 cl

Disponible aussi en ligne. **ottos.ch**

* sous réserve de modification de millésime

12 e mezzo Negroamaro di Puglia IGP

millésime 2017*
- cépage: negroamaro



4.95

Prix hit

75 cl

Disponible aussi en ligne. **ottos.ch**

Anniversario 62 Primitivo di Manduria Riserva DOP

millésime 2015*
- cépage: primitivo



20.90

au lieu de **29.90**

75 cl

Disponible aussi en ligne. **ottos.ch**

le domicile familial se remet en couple. Les enfants peuvent le ressentir comme un abandon, d'autant plus si le père vit désormais sous le même toit que les enfants de sa nouvelle compagne. Dans ce cas, il est important que le père redonne une place à ses propres enfants, par exemple en leur consacrant du temps rien qu'à eux. Les relations peuvent s'améliorer si l'ex-épouse y met du sien, en expliquant aux enfants que l'amour du père, pour eux, reste inchangé. En revanche, si la mère, se sentant abandonnée, réagit vivement au remariage du père, si elle exprime sa colère ou se montre déprimée, les enfants auront tendance à prendre son parti et à en vouloir à leur père, parfois jusqu'à refuser de le voir. »

La troisième cause possible de rupture parent-enfants est connue sous le terme *syndrome d'aliénation*

« Il y a plein de petits carrefours dans la vie qui peuvent conduire à des changements »

D^e ALESSANDRA DUC MARWOOD



parentale. « C'est lorsqu'un des parents ressent une telle haine à l'égard de celui qui a demandé le divorce, qu'il met tout en œuvre pour le faire apparaître aux yeux des enfants comme un mauvais parent et détruit systématiquement son image. Le conflit devient chronique et, pour y échapper, les enfants manipulés préfèrent couper toute relation avec le parent dénigré. En avançant en âge, ils ne se rendent pas compte que leur position pourrait évoluer et restent piégés dans le conflit. »

GARDER LA PORTE OUVERTE

Le parent abandonné par ses enfants peut-il espérer que la situation s'améliorera, un jour ?

« Il ne faut pas nourrir un espoir aveugle, remarque Alessandra Duc Marwood, c'est trop douloureux. Mais on peut garder la porte ouverte, parce que divers événements pourraient pousser un enfant adulte à renouer les liens. Par exemple, le décès du parent dont il a pris le parti ou la demande de son propre enfant qui voudrait connaître sa grand-mère ou son grand-père. Ce pourrait aussi être l'intervention d'une personne de l'entourage, une tante ou un ami, désireux d'encourager la prise de contact. Il y a plein de petits carrefours dans la vie qui peuvent conduire à des changements. »

MARLYSE TSCHUI